
RÈGLEMENT 2024

COUPE DE BRETAGNE PISTE

Article 1 : Calendrier

La Coupe de Bretagne de la piste se dispute sur 2 manches.

- ❖ le samedi 29 juin 2024 par l'école de piste de Pordic
- ❖ le vendredi 23 août 2024 par l'école de piste de Plouay

Article 2 : Catégories

La Coupe de Bretagne de la piste est ouvert aux catégories suivantes :

- ❖ Dames et hommes : U15, U17, U19, Open, Access et Elites

La Coupe de Bretagne de la piste est ouverte aux licenciés des autres régions, mais seuls les coureurs du Comité de Bretagne marquent des points et peuvent prétendre aux classements généraux.

Les manches ne sont pas qualificatives et tout coureur peut participer à la finale. Les points acquis sur les manches comptent pour la finale.

Article 3 : Attribution des points et classements

Calcul des points sur les 2 manches : 10 coureurs sont classés par épreuve et marquent des points. Afin de garder l'intérêt de la Coupe, l'attribution des points à chaque manche, sur les premières places, est progressive.

Barème d'attribution de la première manche : 10-9-8-7-6-5-4-3-2-1, de la finale : 15-13-12-11-10-9-8-7-6-5

Nota : les points des coureurs extérieurs au Comité de Bretagne ne seront pas attribués.

❖ **Classement général individuel :**

Le classement général individuel s'obtient par le cumul des points acquis (hors américaine et vitesse par équipe) sur les 2 manches. En cas d'égalité de point, le nombre de victoires sur la finale sera prépondérante, en cas de nouvelle égalité, le nombre de 2e place sera prépondérante etc...

❖ **Classement général club :**

Le classement général club s'obtient en additionnant tous les points obtenus par tous les coureurs d'un même club sur les 2 manches. L'américaine et la vitesse par équipe ne comptent que pour le classement club et ne peuvent en aucun cas apparaître dans le classement général individuel.

En cas d'égalité, l'américaine U19-seniors de la finale sera prépondérante.

Article 4 : Dotations et récompenses

Le financement du classement général individuel est à la charge du Comité Régional.

Le financement des grilles de prix est à la charge de l'organisateur qui sera indemnisé en fin d'année par le Comité Régional par la subvention de fonctionnement. Les fleurs et autres récompenses sont également à la charge de l'organisateur.

Grilles de prix minimum :

- ❖ Grille 47/5 pour les U15 et U17 Hommes/Femmes
- ❖ Grille 61/5 pour les U19, Élites, Open, Access Hommes/Femmes
- ❖ Grille 47/3 pour l'américaine U15 et U17 Femmes et U17 Hommes
- ❖ Grille 76/3 pour l'américaine U19, Élites, Open, Access Hommes/Femmes

Grilles de prix des classements généraux :

- ❖ Grille 47/3 : U15 et U17 Hommes/Femmes
- ❖ Grille 76/3 : U19, Élites, Open, Access Hommes/Femmes

7 Trophées seront remis à l'issue de la dernière manches aux vainqueurs des différents classements généraux (dotation du Comité Régional) : 6 classements individuels et 1 classement "club".

Article 5 : Organisation, cahier des charges, arbitres, résultats

Le programme et l'ordre des différentes épreuves sont établis par la commission régionale piste.

Comme toute épreuve officielle du Comité de Bretagne, la Coupe de Bretagne Piste est soumise à un cahier des charges. Les organisateurs devront s'y conformer.

Les résultats des différentes épreuves devront être remis le soir même de l'épreuve au représentant de la commission Piste et/ou du délégué du Comité Régional. Lors de la finale l'établissement des classements généraux est à la charge de la commission Piste.

Le jury des arbitres se compose d'un président, d'un juge à l'arrivée et de deux arbitres titulaires désignés par la CRCA.